



PARTICIPEZ À LA 2^e ÉDITION DU CONCOURS
**RESPONSABLES
PAR NATURE**
— des Éleveurs de porcs du Québec —

Fiers du succès de la première édition du concours *Responsables par nature*, les Éleveurs de porcs du Québec ont annoncé le 10 novembre dernier, lors de l'assemblée générale semi-annuelle, la tenue de l'édition 2018. Le concours *Responsables par nature* s'inscrit dans la démarche de développement durable des éleveurs de porcs du Québec.

Pourquoi participer au concours *Responsables par nature*?

- Pour courir la chance de figurer parmi les trois lauréats et ainsi, remporter le **premier prix de 2 500 \$** ou l'un des **deux prix de 1 000 \$** chacun.
- Pour faire l'objet d'une **capsule vidéo** et d'un **reportage à la ferme** publié dans le magazine *Porc Québec*. Ce sera l'occasion de faire connaître les meilleures pratiques mises en œuvre par les lauréats et la fierté qui en découle. Vous pouvez visualiser les capsules des lauréats de l'édition 2017 en **cliquant [ici](#)**.
- Pour bénéficier d'une belle visibilité dans les médias provinciaux et régionaux.
- Pour se comparer avec les meilleures pratiques reconnues.
- Pour contribuer à valoriser la profession d'éleveur, à favoriser l'acceptabilité sociale du secteur, et à positionner le porc du Québec avantageusement.

Information importante

- Pour remplir le formulaire de participation, il faut compter **environ 40 minutes**.
- Le formulaire de mise en candidature se trouve sur le site Accès porc (accesporcqc.ca). Vous pouvez aussi y accéder en **cliquant [ici](#)**, et le compléter **au plus tard le 12 mars 2018**.
- Le questionnaire sur les pratiques correspond essentiellement à celui utilisé lors de la mise à jour du bilan socioéconomique réalisé en mars 2016 (questions de type oui/non et à choix multiples). Une section visant à détailler une bonne pratique pour chacun des 5 axes de la démarche de responsabilité sociale (Gouvernance, Environnement, Bien-être animal/Santé animale/Salubrité, Économie, Mieux-être des travailleurs/Relations avec la communauté) y a été ajoutée.
- Tout éleveur peut participer au concours, indépendamment de la taille de son entreprise, du niveau de diversification ou de son modèle d'affaires.
- Le dévoilement des gagnants aura lieu lors de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec les 31 mai et 1^{er} juin 2018.

Informations supplémentaires

Si vous avez des questions sur le concours, n'hésitez pas à contacter Madame Julie Moreau-Richard pour Les Éleveurs de porcs du Québec, soit par courriel à jmoreaurichard@leseleveursdeporcs.quebec ou en composant le 450 679-0540, poste 8772.

Quelques exemples de pratiques engagées...

Pour être admissible au concours, vous devez avoir au moins une pratique engagée sur quatre des cinq axes évalués. Voici quelques exemples de pratiques engagées mises en œuvre par les éleveurs québécois.

Un éleveur qui ...

- possède un plan stratégique définissant les objectifs à court, moyen et long terme de son entreprise et qui identifie les défis à venir;
- utilise les services de conseillers afin d'identifier des actions à poser pour améliorer la santé des sols, la gestion des pesticides, la protection des sources et plans d'eau, la gestion des matières fertilisantes, l'impact sur la qualité de l'air, la biodiversité, etc.;
- utilise des services-conseils en gestion économique ou financière (ex. : conseiller Groupe conseils, réseaux (ex. : coop, Shur-Gain), institution financière, autres);
- réalise un suivi en continu de son coût de production (ex. : mensuel, par lot, par bande);
- lorsqu'applicable (c'est-à-dire lorsque l'éleveur cultive des terres et épand des pesticides), effectue au moins une pratique en remplacement ou en combinaison à l'utilisation de pesticides (ex. : rotation des cultures, sarclage, lutte biologique, etc.);
- a participé à des formations en lien avec le bien-être animal au cours des 4 dernières années (lui-même ou un des travailleurs de la ferme);
- a fait réaliser l'audit biosécurité déployé par les Éleveurs de porcs du Québec et plusieurs partenaires du secteur dont le CDPQ dans le cadre du projet de filière « Contrôle du SRRP : initiation d'une approche globale » et a apporté les améliorations identifiées;
- avise ses voisins, tient compte des conditions atmosphériques au moment d'épandre et évite d'épandre le lisier lorsque le voisinage réalise des activités extérieures;
- a réalisé plusieurs actions parmi les suivantes au cours des 3 dernières années : accueillir un stagiaire, recevoir des visites à des fins de présentation ou de vulgarisation de son métier, engagement actif dans un organisme de sa municipalité ou région, dons à des organismes sans but lucratif;
- organise une activité d'accueil ou de formation initiale à l'embauche d'un nouvel employé (lorsqu'applicable, c'est-à-dire, lorsque l'éleveur embauche des travailleurs);
- permet au moins une mesure de conciliation travail-famille (ex. : congés familiaux, horaire flexible, travail à temps partiel, bonification du congé parental (RQAP), autres), lorsqu'applicable, c'est-à-dire, lorsque l'éleveur embauche des travailleurs;
- etc.

